



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0265

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etudes sur la stratégie métropolitaine : parcs relais REAL et jardins collectifs dans le cadre des projets collectifs du Master Altervilles - Convention avec l'Université Jean Monnet de Saint Etienne

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Madame la Conseillère David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

**Conseil du 23 mars 2015****Délibération n° 2015-0265**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Etudes sur la stratégie métropolitaine : parcs relais REAL et jardins collectifs dans le cadre des projets collectifs du Master Altevilles - Convention avec l'Université Jean Monnet de Saint Etienne**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la signature de 2 conventions, concernant 2 études sur la stratégie métropolitaine l'une sur les parcs-relais du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), l'autre sur les jardins collectifs. Cette mission s'inscrit dans le cadre des projets collectifs prévus par le parcours pédagogique de la formation du master de sciences politiques "Altevilles" de l'Université Jean Monnet à Saint Etienne. Ces projets collectifs sont destinés à faciliter l'acquisition de la pratique, le maintien des concepts et la mise à l'épreuve des savoirs enseignés. Les étudiants sont amenés à répondre à une proposition d'étude qui les conduit à réaliser un travail de groupe spécifique, encadré par un tuteur académique et un tuteur issu de la Métropole. La mission accomplie allie la recherche en études urbaines et la force d'analyse et de proposition des étudiants.

**Attendus de l'étude à réaliser sur les parkings relais REAL du territoire de la Métropole de Lyon**

Dans le cadre de Réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) terminé depuis 2010, les 33 gares du Grand Lyon ont été mises à niveau, c'est-à-dire qu'ont été implantés, sur leurs sites, de l'information multimodale et du jalonnement. Un certain nombre d'entre elles a également bénéficié d'aménagements de parcs relais (P+R) et du bâtiment de la gare.

De son côté, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a engagé un programme important de développement de P+R sur son propre réseau ou en lien avec le réseau de Transport express régional (TER) s'agissant des pôles d'échanges multimodaux comme Vaise, Gorge de Loup ou, récemment, Oullins.

Aujourd'hui, la Métropole de Lyon souhaite disposer d'un bilan prospectif des actions réalisées pour évaluer les besoins qui resteraient à combler en termes fonctionnel et/ou urbain.

Elle souhaite également disposer d'un regard prospectif sur les nouvelles réponses opérationnelles possibles pour répondre à ces besoins. En particulier, il devient de plus en plus compliqué de développer des P+R en surface (imperméabilisation des sols, gain d'espace, mutualisation des fonctions). Le besoin croît en P+R en ouvrage mais les coûts de réalisation et surtout d'exploitation sont sans commune mesure.

Plus globalement, les spécificités propres liées à l'objet urbain "gare" se rajoutent à la complexité de l'analyse. Le travail demandé aux étudiants du master de sciences politiques "Altevilles" est l'objet de cette mission qui se déroulera en 2 parties de la façon suivante :

### **Partie 1 - Diagnostic opérationnel et état des besoins :**

- faire un bilan REAL sur les gares et pôles d'échanges du territoire métropolitain en 2015, soit 5 ans après la fin du projet : nombre de places de stationnement, occupation journalière, saturation, accessibilité, etc.,
- mettre en regard les projections de fréquentation, les ambitions de reports modaux et les conditions de desserte ferroviaire compte tenu de l'évolution future,
- faire une synthèse des enjeux restant à traiter par gare, tant au niveau fonctionnel qu'urbain (taille, accessibilité, interface avec la ville, etc.).

Ce travail sera alimenté par des enquêtes de terrain, des échanges avec les partenaires en particulier les communes concernées et la Région Rhône-Alpes, l'analyse d'études techniques et stratégiques ou de documents de planification.

### **Partie 2 - Zoom prospectif sur les P+R d'avenir :**

- identifier les freins et opportunité au développement de P+R en ouvrage sur le territoire : foncier, fortes contraintes budgétaires, saturation de certains P+R, stratégie de tarification de P+R, articulation avec les réponses au besoin de stationnement des riverains ou avec les stratégies de réduction de l'impact du stationnement sur l'espace public, etc.,
- rendre compte des solutions de financement de parkings en ouvrage en France et à l'étranger,
- chercher des solutions en termes d'usages : mutualisation des parkings pour les usagers de la gare avec les usagers riverains dans le quartier de la gare ? mutualisation du parking avec un besoin de stationnement d'un équipement ? etc.,
- proposer des modèles déclinables à l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon.

### **Attendus de l'étude à réaliser sur les jardins collectifs**

La politique de soutien à la création de jardins collectifs date de 2006. La création de ces jardins collectifs accompagne et répond partiellement à une demande de nature en ville et de retour au plaisir de la consommation et du partage de produits frais cultivés par ses propres moyens.

Après 8 années d'existence, la demande de créations et d'accompagnement à la création de jardins ne faiblit pas. Il paraît donc nécessaire de pouvoir faire évoluer cette politique pour l'adapter au contexte actuel et à de nouveaux besoins émergents.

#### **Partie 1 - Phase de bilan**

Cette phase de bilan s'appuie sur des travaux récents d'inventaires des jardins existants, tant par le programme national de recherche "JASSUR" piloté à Lyon par le CEREMA, que par les assises des jardins partagés organisés par l'association "Le passe jardin". Cette phase de bilan s'attachera également à déterminer une typologie des jardins collectifs soutenus jusqu'à présent par la Communauté urbaine.

#### **Partie 2 - Phase de réflexion prospective**

Cette phase doit permettre de faire émerger les nouveaux critères d'intervention de la Métropole, par le biais de l'organisation d'une série de 4 ateliers de rencontres avec l'ensemble des acteurs des jardins partagés autour des thèmes suivants :

- l'animation des jardins, animation d'un réseau de jardins ressource,
- le jardin social, quels liens entre les jardins et les bailleurs sociaux, entre les jardins et la politique de la ville, entre les jardins et l'insertion sociale,
- les modes de faire, autour des pratiques d'éco-jardinage, de la gestion de l'eau, de l'auto-construction, etc.,
- le jardin nourricier et l'évolution des pratiques.

**Le financement des études et le délai de réalisation**

Les études réalisées dans le cadre de ce dispositif pédagogique sont de 4 mois : d'avril à juillet 2015. Le montant de chaque étude est de 4 000 € HT. Ces études ne sont pas soumises à TVA.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer, pour l'année 2015, une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € nets de taxes au profit de l'Université Jean Monnet de Saint Etienne dans le cadre du travail à conduire par une première équipe d'étudiants du master Altevilles sur la stratégie métropolitaine sur la thématique des parcs relais et par une seconde équipe d'étudiants sur la thématique des jardins collectifs ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit de l'Université Jean Monnet de Saint Etienne dans le cadre d'études sur la stratégie métropolitaine à appliquer :

- aux parkings relais REAL du territoire de la Métropole de Lyon, pour un montant de 4 000 € nets de taxes,
- aux jardins collectifs du territoire de la Métropole de Lyon, pour un montant de 4 000 € nets de taxes ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'Université Jean Monnet de Saint Etienne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657381 - fonction 76 - opération n° 0P27O2939, pour un montant de 8 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.**